

## L'EAU ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

## WATER AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**NASSE ALAOUI Nadia**

Doctorante

**A L'Institut National D'Aménagement et D'Urbanisme**

Laboratoire : Gestion des Risques

Maroc

**nadianassealaoui2014@gmail.com**

**Date de soumission** : 02/04/2020

**Date d'acceptation** : 15/05/2020

**Pour citer cet article** :

NASSE ALAOUI. N (2020) «L'EAU ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Volume 2» pp : 1412 - 1435

## Résumé

Il ne fait pas de doute que l'accès à l'eau est un défi crucial du développement durable. La dimension environnementale du défi est évidente : il s'agit de préserver une ressource menacée aussi bien dans sa quantité que dans sa qualité et d'en faire un héritage sécurisé et garanti pour les populations futures.

Mais toute l'importance de l'eau, ne peut être appréciée que si nous l'envisage comme élément du système naturel dont dépend la vie. Il faut que Le secteur recèle un important potentiel de croissance et de transformation économique, pour que la mise en valeur de ce potentiel s'inscrive dans un cadre d'un développement durable, en donnant principalement de l'importance aux questions d'environnement, de changements climatiques et d'une justice sociale.

Il est temps de revisiter la gestion de l'eau, dans un cadre législatif rationnel, organisationnel et institutionnel coordonné qui inscrit Le droit de l'eau dans les objectifs du développement durable en tant que patrimoine écologique.

**Mots clés :** « La gestion de l'eau ; Développement durable ; L'accès à l'eau ; Justice sociale ; Croissance économique »

## Abstract

There is no doubt that access to water is a crucial challenge for sustainable development. The environmental dimension of the challenge is obvious: it is about preserving a threatened resource both in quantity and in quality and making it a secure and guaranteed legacy for future populations.

But the importance of water can only be appreciated if we consider it as part of the natural system on which life depends. The sector must have significant potential for growth and economic transformation, so that the development of this potential is part of a framework of sustainable development, giving mainly importance to environmental issues, climate change and social justice.

It is time to revisit water management, in a coordinated rational, organizational and institutional legislative framework which inscribes the right to water in the objectives of sustainable development as ecological heritage.

**Keywords :** "Water management; Sustainable development; Access to water; Social justice ; Economic growth »

## Introduction

Il ne fait pas de doute que l'accès à l'eau est un défi crucial du développement durable. La dimension environnementale du défi est évidente : il s'agit de préserver une ressource menacée aussi bien dans sa quantité que dans sa qualité et d'en faire un héritage sécurisé et garanti pour les populations futures.

Il faut dire que l'eau revêt plusieurs fonctions : de survie, de sauvegarde, ou une fonction intégrative à travers les interactions qu'elle permet entre les espaces, les milieux et/ou les ressources et les communautés...elle se présente comme une ressource fragile et vulnérable à ménager et à protéger et elle est tout à la fois salvatrice et destructrice ; elle est source de vie, elle est la vie elle-même<sup>1</sup>.

La relation entre l'Homme et l'eau fait apparaître deux tendances:

- Premièrement, la croissance économique est associée à une augmentation absolue de la consommation des ressources naturelles et de l'énergie » (Krausmann et al., 2009<sup>i</sup>).
- Deuxièmement, à mesure que les sociétés s'enrichissent, les progrès technologiques leur permettent d'utiliser les ressources et l'énergie plus efficacement, ce qui conduit à une dissociation relative de la croissance et de l'utilisation des ressources et de l'énergie (PNUE, 2011b)<sup>ii</sup>.

Cependant, La question de la gestion de l'eau au niveau international est posée clairement. La réunion préparatoire intergouvernementale de la 13<sup>ème</sup> session de la Commission du Développement Durable (New York 28 février- 4 mars 2005) reconnaît que si les progrès sont réalisés, les questions relatives à la coordination inter-agences et à un suivi intergouvernemental dans le domaine de l'eau ont constitué un axe important à la CDD12 (2004).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement « ODM », arrêtés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2000 visent à réduire par deux à l'horizon 2020 la proportion des personnes qui n'ont pas accès à une eau potable et à l'assainissement minimum et accessible financièrement, première étape vers l'ultime objectif qui est l'accès universel. Le sommet Mondial pour le Développement (Johanneburg, 2001) Introduit pour la première fois la préoccupation de l'assainissement. Enfin, un espace où peuvent se concrétiser des partenariats autour de projets concrets est créé.

---

<sup>1</sup>, « Plutôt que d'être nécessaire à la vie, l'eau est la vie elle-même », disait saint-exupéry.

Lorsqu'une telle ressource est en jeu, plusieurs considérations se posent quant à son rôle et son importance pour l'Homme, cependant il est légitime d'inscrire la présente publication dans le mouvement de prise de conscience aussi bien national qu'international incarnée par les responsables de la gestion de l'eau, les universitaires ainsi que ceux du développement économique et social... et se poser les questions suivantes et chercher à trouver des réponses appropriées :

- Pourquoi la ressource eau est si précieuse?
- Sommes-nous face à un problème de disponibilité de l'eau, ou devant un problème de pouvoir et de gestion ?
- Si l'accès à l'eau s'est accru faut-il adopter une résolution reconnaissant l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental ?
- La Coopération de chaque acteur du secteur pourrait-elle contribuer à un développement durable ?

Pour répondre à ces questions, il paraît judicieux d'adopter le plan suivant :

1. L'importance de la ressource eau pour l'Homme
  - 1.1 L'eau base d'un partenariat social
  - 1.2 L'eau base d'une solidarité
  - 1.3 L'eau et prise de conscience
  
- 2- Le contexte Marocain
  - 2.1 L'importance d'un cadre juridique et réglementaire
  - 2.2 L'importance du pilier économique
  - 2.3 La décentralisation
  - 2.4 La gestion sectorielle

L'objectif de la recherche, est de comprendre les problèmes touchant à la gestion de la ressource en eau et leurs impacts sur le développement durable. En analysant les différents modes de gestion qui entrent en jeu tels que le développement d'une réglementation multisectorielle et d'une approche de gestion intégrée.

## 1. L'importance de la ressource eau

De tous ce qui précède, on constate que la ressource Eau est au centre des préoccupations des gouvernements, des organisations, de la société civile sur le plan national et international. Ainsi, l'inscription de la présente recherche dans cette mobilisation mondiale et locale suppose de se pencher dans un premier temps sur l'importance de la ressource eau.

### 1.1. L'eau, base d'un partenariat social

Les relations entre les pauvres et les riches sont basées sur la solidarité incontournable devant le défi de l'eau. La dimension sociale ne doit pas être sous-estimée : l'accès à l'eau donne lieu à des inégalités de toutes sortes, entre pays ayant la maîtrise de la ressource et ceux en étant privés, entre régions abondantes en eau et régions arides, entre riches et pauvres selon les moyens de payer l'accès à la ressource, entre femmes et hommes selon les modalités sociétales de gestion de la ressource localement... Cette double action au niveau national et international érige l'eau en facteur de citoyenneté et passe inévitablement par un système de régulation adapté.

Il faut préciser que la société organise la protection, la gestion et la distribution de l'eau potable dans le cadre d'un partenariat social associant tous les acteurs économiques et sociaux et non dans le cadre d'un marché soumis aux lois du commerce. A cette fin, la société adopte et met en œuvre des règles de comportement et des interdits de façon à gérer le bien commun conformément à l'intérêt général, cependant, la répartition de l'eau obéit à des règles politiques et sociales bien plus qu'à des règles économiques.

Ces règles ne sont pas toujours les plus efficaces d'un point de vue économique mais elles répondent à l'intérêt général, elles fixent les droits et obligations de chacun à l'égard de l'eau source de vie, elles organisent l'accès à l'eau, elles protègent l'eau (l'eau doit être respectée) et organisent sa distribution compte tenu de quatre dispositions dérogatoires :

- L'eau est empruntée et non appropriée; elle doit être rendue en bon état physico-chimique ;
- La collectivité des usagers garde le contrôle de la ressource proprement dite et des principales infrastructures;
- Le prix de l'eau peut être inférieur à son coût (intervention forte des pouvoirs publics dans les prix) ;

- Chacun a droit à l'eau (l'eau doit être disponible partout et pour tous).

Ces règles de comportement social sont soutenues par des pratiques d'appropriation collective de la gestion de l'eau et par le recours à des instruments économiques ainsi que des règles coutumières;

### **1.2 L'eau, base d'une solidarité**

L'eau facteur de justice ou de paix sociale est l'alternative qui justifie largement une nouvelle solidarité et émergence autour de la thématique de la participation de tous au processus de décision internationale faisant de l'eau un facteur de citoyenneté.

Dans ce cadre, l'accès et l'utilisation optimale de la ressource eau impose de nouvelle approche voire de nouveaux modes d'intervention dont l'opérationnalité est fondée sur l'équité, la solidarité et la subsidiarité. Un concept qui reconnaît le droit de chacun et impose également des devoirs et des responsabilités au niveau interne des Etats en tant qu'acteurs internationaux.

### **1.3 L'eau et prise de conscience**

La crise de l'eau est évidemment liée à l'ignorance, surtout celle des valeurs humaines associées à l'eau : une éthique de l'eau est inexistante dans la plupart des consciences. Un problème aux dimensions planétaires, qui concerne toutes les couches sociales, particulièrement l'élite. Il ne s'agit là que d'une simple observation de la vie quotidienne de la société. Elle nous conduit à penser que l'ignorance, le culte du pouvoir et l'indifférence des hommes à une éthique de l'eau constituent les principales sources anthropiques de cette crise. L'éthique de l'eau est une perception morale, psychologique, philosophique de la valeur d'un bien (eau) propriété de tous. Un bien à respecter aujourd'hui, pour demain, car le devenir des générations futures en dépendant.

L'accès à l'eau qui est un devoir selon toutes les civilisations et les religions, cité dans la Bible et le Coran, s'est progressivement transformée en une obligation. Plus récemment cette obligation s'est transformée en un véritable "droit à l'eau", c'est-à-dire le droit pour toute

personne, quel que soit son niveau économique, de disposer d'une quantité minimale d'eau de bonne qualité qui soit suffisante pour la vie et la santé.

Cependant, la prise de conscience individuelle ou collective des problèmes liés à l'eau ne se traduit pas forcément par la perception de l'efficacité de l'action individuelle et collective. On observe selon les différents pays, des niveaux d'engagement très variables.

Il est vrai que la communauté Internationale a hissé l'eau au rang de priorité, voire de clé de développement durable, elle ne semble pas pour autant décidée à doter l'eau d'une convention-cadre, comme ce fut le cas pour la biodiversité ou les changements climatiques au cours du Sommet de Rio depuis 1992. En droit international, le droit à l'eau figure explicitement dans deux conventions mondiales en vigueur, à savoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). Il est aussi inscrit dans trois conventions régionales (Charte d'Addis-Abeba pour l'Afrique, Protocole de San Salvador pour l'Amérique latine et Protocole de Londres sur l'eau et la santé pour l'Europe). En novembre 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a déclaré : « L'eau est indispensable à la vie et à la santé. Le droit de l'être humain à l'eau est donc fondamental pour qu'il puisse vivre une vie saine et digne » par Henri Smets<sup>iii</sup>.

Dans cette publication, et en s'intéressant au cas du Maroc, et aux possibilités d'y invoquer le Droit International, reconnaissant que le droit ne suffit pas à lui seul, il est essentiel d'appeler la communauté internationale, à faire progresser le processus d'intégration des usages en accélérant la codification d'un droit international pour l'eau ; d'adhérer à certaines règles de solidarité autour de la gestion de l'eau pour pouvoir faire face aux enjeux tactiques et stratégiques qui découlent des conflits d'intérêts liés à l'utilisation de l'eau ; et d'accepter la participation de tous les usagers au processus de décision faisant de l'eau un facteur de citoyenneté.

## 2- Le contexte Marocain

Tout au long des millénaires qui ont précédé notre ère, Le peuple marocain a consacré à l'eau toute l'attention qu'elle mérite et a su créer de sa rareté une richesse. « Au Maroc, l'eau est le facteur essentiel de la fertilité des sols et conditionne par là tous les efforts d'expansion économique du pays <sup>iv</sup>» avec une gestion traditionnelle qui constituent un patrimoine culturel et racontent le rapport de l'homme à l'eau et prend en compte les aspects productifs, religieux, coutumiers et écologiques grâce à des réglementations internes (héritage, nomination consensuelle) et aussi grâce à un savoir-faire et des techniques qui ont souvent été pratiquées par les anciens (ils irriguaient leurs terres, alimentaient leurs villes, exploitaient les eaux souterraines, fabriquaient leurs tuyaux et utilisaient l'eau d'une foule d'autres manières)<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, avec un potentiel hydraulique mobilisable dans les conditions techniques et économiques actuelles estimé<sup>3</sup> à environ 22 milliards de mètres cubes, dont 18 milliards de mètres cubes d'eaux superficielles et 4,3 milliards de mètres cubes d'eaux souterraines (DRPE 2015)<sup>v</sup>. Le Maroc a réussi à bâtir un modèle de gestion de l'eau propre au pays et cité en exemple à l'échelle internationale ; Il a adhéré à plus d'une centaine d'accords environnementaux multilatéraux (AEM) relatives à la protection de l'environnement et au développement durable;

Les Hautes Directives Royales ont toujours appelé à faire de la protection de l'environnement l'une des priorités de tous les projets de développement économique et de placer l'amélioration du cadre de vie environnemental du citoyen au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. C'est ainsi que le choix de l'option barragiste retenu à la fin de la période coloniale a été reconduit après l'Indépendance ; L'eau est désormais érigée en facteur-clé de l'aménagement de l'espace. Cette politique a permis de doter le pays de plus de 148 grands barrages totalisant une capacité de stockage d'environ 17,6 milliards de mètres cubes et de plusieurs milliers de forages et de puits captant les eaux souterraines (DRPE 2015)<sup>vi</sup>.

---

<sup>2</sup> Une observation d'un témoin de l'époque du protectorat, a. Sonnier "régime juridique des eaux au maroc" op. Cit, p.1

<sup>3</sup> Une estimation qui reste tributaire du niveau d'évaporation des eaux et de l'intensité des précipitations qui dépendent du changement climatique.



## 2.1 L'importance d'un cadre juridique et réglementaire

L'eau devient de plus en plus rare alors que la demande devient de plus en plus forte, diversifiée et concurrentielle ; L'exploitation et la gestion de l'eau sont devenues des enjeux stratégiques qui doivent à la fois répondre à des questions sociales, économiques, environnementales et politiques. Cependant, une gestion effective est l'existence d'un cadre juridique et réglementaire à même d'intégrer les particularismes et la complexité de la question de l'eau ; Des avancées majeures ont été enregistrées avec la promulgation de la loi sur l'eau 10-95 qui a instauré la gestion décentralisée des ressources en eau par bassin hydraulique et a introduit des mécanismes financiers de protection et de préservation des ressources en eau.

Or, si les défis sont mondiaux, c'est d'abord au niveau local que le Programme 2030 doit être mis en œuvre afin de réduire les vulnérabilités et construire des communautés résilientes. Des stratégies à plusieurs volets sont nécessaires, surtout pour faire face aux inégalités persistantes dans et parmi les communautés locales et les économies où les besoins en développement et la dépendance aux ressources naturelles sont majeurs.

La vision proposée par le Maroc, est l'aboutissement d'un diagnostic approfondi qui repose sur l'intégration des 4 piliers fondamentaux du développement durable ; notamment économique, social, environnemental et culturel.

## 2.2 L'importance du pilier économique

Le pilier économique est sans aucun doute la locomotive de la vision car sans économie saine et performante aucun développement durable n'est possible. Les secteurs disposent de leurs stratégies et les politiques volontaristes de l'État soutiennent le développement économique du pays.

### *Les subventions et Programmes Nationaux*

Le principal instrument utilisé au Maroc pour créer des incitations financières pour les entreprises afin de passer vers les modes de production industriels moins polluants sont les subventions (dons), principalement sous l'égide du Fonds de développement industriel (FODEP) et, plus récemment, le «Mécanisme volontaire de dépollution des eaux industrielles».

Il convient de noter que l'initiative Nationale de Développement Humain, lancé par le Roi en 2015, dont l'objectif de réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Il a été

soutenu par des prêts de la Banque mondiale. La première phase de l'INDH durant 2006-2010 a bénéficié d'une aide budgétaire totale de 1,7 milliards de dollars, qui a été élevée à 2,1 milliards de dollars pour la seconde phase de 2011-2015. Parmi les activités figure l'amélioration des conditions d'accès aux services d'infrastructure de base, tels que l'éducation, la santé, les routes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et la protection de l'environnement.

L'INDH a, entre autres, cofinancé les raccordements aux réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les établissements informels des grandes villes. En outre, des projets pilotes ont été développés par les sociétés privées de l'eau à Casablanca, Tanger et Tétouan, ainsi que par l'entité publique à Meknès grâce à une aide axée sur le résultat. Ce projet a été soutenu par des subventions en provenance du Partenariat Mondial pour l'Aide Basée sur les Résultats, un programme de la Banque mondiale.

### *Le partenariat public-privé*

Le Maroc s'est engagé dans le partenariat public-privé en optant, comme modèle, pour gestion déléguée dans ses grandes villes associant le public et le privé, qui passe à condition d'en éviter les travers, pour être un garant d'efficacité. La banque mondiale le principal instigateur de la privatisation, bien qu'elle estime que les partenariats entre secteur public et secteur privé en matière de financement sont riches de promesses, adopte une position nuancée et recherche les moyens de consolider les partenariats publics.

A souligner que les nouvelles politiques de l'eau, qui se sont traduites par la mise en place d'un PPP, interviennent dans un contexte de déficit d'investissement public dans le secteur de l'eau ; une politique où l'installation des infrastructures hydrauliques fut présidée par la participation des populations à la construction et à la gestion des ouvrages ainsi que par l'adoption de modes de gestion plus ouverts (gestion communautaire, gestion déléguée), où l'Etat ne joue plus le rôle central qui lui était naguère reconnu. Parmi les axes cette nouvelle politique, en son volet urbain, on retiendra plusieurs points qui témoignent du transfert des compétences de l'Etat vers d'autres acteurs:

- L'implication et la responsabilisation de collectivités locales dans la gestion du secteur, en faisant procéder au transfert de certains des domaines de compétence de l'Etat aux collectivités locales décentralisées ;



- La promotion du secteur privé et de la société civile pour la gestion du secteur par le renforcement de leurs capacités dans la prise en charge de la maîtrise de l'œuvre des ouvrages et infrastructures hydrauliques ;
- La pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification et le respect des rôles des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation »

Cette tendance de l'Etat à s'ouvrir vers d'autres acteurs est également visible dans le secteur de l'hydraulique rural. En effet, on trouve parmi les objectifs affichés dans ce secteur des orientations relatives à la promotion du secteur privé et la pleine participation de la société civile (associations d'usagers) dans la gestion et la prise en charge de la maîtrise d'œuvre déléguée des ouvrages et infrastructures hydrauliques.

La participation du secteur privé dans le secteur de l'eau peut être un des facteurs clés de succès et aussi un moyen efficace de mobiliser des investissements et de renforcer l'autonomie et la responsabilité des prestataires de services. En principe, le secteur privé peut participer à tous les sous secteurs de l'eau. Il est surtout actif dans la distribution d'eau, l'assainissement et l'irrigation.

La participation du secteur privé peut prendre plusieurs formes, notamment les contrats de service et de gestion, le crédit-bail, les concessions, les contrats de construction-exploitation-transfert (CET), les contrats de construction-exploitation propriété (CEP) et la cession. L'utilisation de ces formules de plusieurs facteurs, comme le type de problèmes que l'Etat cherche à résoudre, le cadre juridique et réglementaire, la viabilité financière et politique, les risques à répartir ou atténuer. Pour porter son choix sur une option donnée, il convient de procéder prudemment et d'engager une concertation avec toutes les parties prenantes.

On a habitude à raisonner que les organisations publiques et privées n'ont pas les mêmes objectifs. Le principal objectif d'un organisme public est de créer de la valeur sociale, tandis que l'entreprise privée tâtonne la viabilité économique et le profit. Néanmoins, lorsque ces deux univers arrivent à se comprendre, ils sont capables de travailler ensemble pour produire à la fois de la valeur économique et sociale.

Pour identifier les ingrédients clés de ce succès, il paraît judicieux d'étudier les modes de fonctionnement de chaque type d'organisation ainsi que leur niveau d'hybridation lors de la constitution d'un partenariat public-privé. Selon les approches suivantes à citer :

#### Une Approche intégrée

A titre d'exemple : un programme qui s'arrête sur une double approche financière et technique via notamment la mise à disposition de BMCE Bank of Africa d'une ligne de crédit d'un montant total de 20 millions d'euros. Celle-ci visera les industriels privés et les opérateurs publics d'eau potable et d'assainissement. Elle sera parachevée d'un soutien technique de BMCE Bank of Africa, à hauteur de 1,3 millions d'euros, afin de consolider son offre de financement dans le domaine de l'eau et d'épauler l'émergence d'initiatives et la demande d'investissements, via notamment la promotion d'un accompagnement soutenu des porteurs de projets.

#### Un Partenariat porteur

A titre d'exemple : Le programme qui soutient le partenariat entre la BMCE Bank of Africa, la BEI<sup>4</sup> et l'AFD, déjà partenaires au travers de l'expérience réussie du programme « MorSEFF » (Morocco Sustainable Energy Financing Facility) affecté à bousculer les investissements dans l'énergie durable par l'intermédiaire d'institutions financières.

#### La double nature hybride des partenariats

Prenons l'exemple de la distribution d'eau. L'approvisionnement en eau des ménages est souvent assuré par une entreprise privée. La principale forme de gouvernance dans ce scénario est la municipalité, avec laquelle l'entreprise privée a signé un contrat à long terme (10 à 12 années en moyenne). L'entreprise privée est tenue de fournir l'eau à un certain nombre de foyers, parfois même aux ménages démunis. Le contrat établi fixe les responsabilités sociales de l'organisme public tout en permettant à l'entreprise privée de générer des profits et engendre ainsi un mode de gouvernance hybride.

Ce fut notamment le cas à Tanger, où la municipalité s'est associée à une entreprise française. Et ce partenariat public-privé a présenté également une logique organisationnelle hybride :

---

<sup>4</sup> Soutient les projets qui préservent l'environnement, en particulier la qualité de l'eau comme ressource précieuse et indispensable et elle est devenue aujourd'hui le premier bailleur de fonds multilatéral pour le financement de la lutte contre le changement climatique.

une grande partie de la population était incapable d'assumer l'intégralité du coût de l'eau, si bien que le partenariat public-privé, sous la forme d'une concession, a pris des mesures pour rendre l'eau accessible à tous (tarification différenciée, prêt zéro avec remboursement étalé, aides publiques).

A noter, qu'il n'y a pas de modèle unique dans le monde. Des types d'organisation sensiblement différents sont retenus. Tous, en principe, font évoluer le monopole public vers un système qui s'ouvre au privé en privatisant ou non les infrastructures. Aussi, rien n'empêche non plus, de renforcer les partenariats public-public en vue d'optimiser les moyens des structures relevant du secteur public et à charge pour elles de définir des modes de contractualisation pour confier certaines tâches à d'autres opérateurs privés ou non. Bien entendu, il s'agit dans cette nouvelle articulation de définir :

- Quelle est l'autorité organisatrice ;
- Le statut du propriétaire des équipements ;
- Le statut de l'exploitant.

Le fait d'innover en mettant en place des partenariats public-privé constitue une prise à condition de la placer dans le cadre global, accepté, accompagné et régulé en créant les conditions d'une bonne articulation avec les ONG et sachant que l'intervention de l'Etat est constante dans la distribution même si elle s'exprime de façon indirecte.

### ***La gestion à travers le partenariat public-public***

Les ministères directement impliqués dans les questions liées à l'eau et à l'assainissement disposent chacun d'eux d'une structure administrative qui les représentent localement. A travers des mécanismes permanents destinés à agir en amont pour élaborer dans la concertation la politique de l'eau, la régulation, établir les priorités, définir les modes de financement et les affectations budgétaires voir d'accompagnement et en aval évaluer les résultats et réaliser l'accompagnement apparaissent aujourd'hui indispensables.

### ***Gestion de l'offre et gestion de la demande***

Les pistes en la matière sont nombreuses, et il ne peut en être autrement pour un problème aussi complexe que la gestion de l'eau. Pour clarifier les choses, il faut commencer par distinguer la gestion de l'offre et celle de la demande.

Une bonne gouvernance de l'eau existe lorsque des organismes gouvernementaux responsables de l'eau établissent de façon participative une politique et un cadre légal

efficaces d'attribution et de gestion des ressources en eau, selon des modèles qui répondent aux exigences sociales et économiques et à la durabilité des ressources en eau disponibles.

En effet, les objectifs escomptés de quantité et de qualité exigent rapidement d'enclencher un équilibre entre l'offre et les demandes dans le cadre d'une justice distributive. « Rendre l'eau potable accessible à tous implique de prendre en charge une partie du coût de l'eau des plus pauvres »<sup>vii</sup>. Cette politique est mise en œuvre par les subventions versées directement par les pouvoirs publics aux services de l'eau ainsi que par des mécanismes de péréquation du prix de l'eau (subventions croisées) qui transfèrent une partie du coût de l'eau de certains usagers sur d'autres.

La politique de l'eau s'est longtemps focalisée sur l'offre, notamment par la multiplication des efforts et des investissements en vue de garantir la mobilisation de ressources suffisantes.

La gestion de la demande a pratiquement été ignorée ; elle n'est devenue une préoccupation que lorsque les premières crises sont apparues, du fait de l'accroissement de la demande ou de la diminution du potentiel, après la sécheresse constante des années 80-85.

L'introduction de la tarification par seuils de consommation a déjà eu, dès les années 90, un effet en termes de limitation de la consommation d'eau potable. Des réflexions ont aussi été menés en agriculture irriguée, même si les résultats restent très relatifs.

Le développement de nouvelles sources d'approvisionnement (comme la réutilisation des eaux usées après traitement ou l'importation d'eau) ne suffira pas à faire face à la croissance des demandes. Il est nécessaire de réaliser des économies d'eau en luttant contre la faible efficacité des systèmes d'irrigation et en recommandant des choix de cultures moins consommatrices.

#### La gestion par l'offre

L'offre d'eau étant globalement fixe comme nous l'avons précisé précédemment, l'approche par l'offre ne peut reposer que sur l'amélioration de l'accès aux quantités d'eau disponibles.

Les possibilités techniques sont les suivantes : augmentation de l'accès aux ressources en eau conventionnelles, par augmentation des capacités de stockage des flux (barrages et systèmes locaux de stockage des eaux de pluie pour l'essentiel) ou bonne gestion des stocks disponibles (principalement les eaux souterraines et aquifères ayant fait l'objet d'une surexploitation grandissante au cours des dernières décennies) ; bon recyclage de la ressource de manière à améliorer son utilisation et fuir les gaspillages ; vérification de la pollution des eaux pour

augmenter les quantités disponibles pour les usages humains et réduire les coûts de traitement ; transferts de ressources entre bassins fluviaux ; dessalement de l'eau de mer.

Aujourd'hui, pour répondre à des besoins croissants, la maîtrise de l'eau consiste d'abord à stocker, et faire preuve que ceux qui savent récolter les pluies ne manqueront pas d'eau. A travers une gestion intégrée de l'eau qui présente de nombreux avantages : elle permet de fournir de l'eau régulièrement aux agriculteurs et de moins faire dépendre leurs activités des aléas climatiques ; elle aide à créer de l'activité et de l'emploi urbain ; elle réduit en aval le niveau de pollution de l'eau rejetée par les villes.

La gestion par la demande :

Les possibilités d'amélioration de la gestion de l'eau par la demande reposent sur un principe global : orienter l'eau vers une utilisation optimale, mène à égaliser la valeur d'une unité marginale d'eau pour tous les utilisateurs potentiels. C'est évidemment un objectif parfaitement utopique, mais le principe qui en découle et selon lequel il faut encourager les acteurs concernés à faire l'usage le plus « productif » possible de la ressource lorsqu'elle se raréfie procède du simple bon sens.

Deux moyens d'y parvenir sont disponibles: encourager les utilisateurs à faire un usage plus efficace de l'eau ; inciter des transferts de la ressource des usages les moins bénéfiques vers ceux dont les « rendements » sont plus élevés. Un usage plus efficace de l'eau consiste en gros à augmenter la productivité de l'utilisation de la ressource, autrement dit à augmenter la capacité de création de richesse pour une quantité d'eau utilisée. Cela est possible en limitant les pertes subies par fuite et percolation lors de l'acheminement de l'eau par des réseaux urbains, ou en réduisant les gaspillages dus à une utilisation inappropriée de la ressource dans des processus agricoles ou industriels. La piste la plus prometteuse en la matière semble être la hausse de la productivité agricole par une meilleure utilisation de l'eau grâce au changement de techniques d'irrigation, à la minimisation du phénomène d'évapotranspiration qui accompagne la croissance des végétaux, et à la création de variétés plus résistantes au manque d'eau.

Les techniques d'irrigation en particulier peuvent faire une différence énorme en matière de rendements: l'emploi de l'irrigation double les rendements agricoles les plus élevés par rapport à l'utilisation des eaux de pluie ; après l'échec des projets d'irrigation à grande échelle dans les pays en développement, l'accent est désormais mis sur les technologies simples à l'échelle locale, plus faciles à approprier et moins chères.

### ***2.3 La décentralisation***

Les structures administratives sont appelées à intervenir directement ou indirectement au Maroc. S'il est nécessaire que les différents ministères adoptent la dimension « eau et assainissement » dans leurs programmes, des institutions supérieures, des offices et des services extérieurs leur sont reliés et tous interviennent selon leur sphère de compétence et dans une logique interne. La loi 10-95 apporte une réponse. Elle présente la gestion décentralisée et intégrée au niveau de chaque bassin hydrographique et témoigne le rôle du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat pour offrir un espace de coordination.

La décentralisation, confère un rôle important aux collectivités territoriales dans le secteur de l'eau et le transfert du secteur de l'eau aux communes appellent un repositionnement des acteurs concernés par l'accès à la ressource en eau et sa gestion. Cela implique l'émergence aux côtés de l'Etat, d'autres acteurs et le renforcement de l'action publique locale et de l'action citoyenne en particulier.

Les services déconcentrés de l'hydraulique qui, auparavant, s'occupaient de la programmation et de la mise en œuvre des politiques hydrauliques conservent un rôle important en matière de régulation, de conseil et de formation.

A cause du caractère récent de la décentralisation, l'expertise des communes dans le domaine de l'eau est réduite. Pour qu'elles puissent assumer leur rôle de maître d'ouvrage, certaines ONGs dotées de fortes compétences dans le secteur de l'eau, comme certaines associations créées par des anciens cadres et agents de l'hydraulique, ont un rôle d'appui important à jouer. Ces instances locales représentatives des usagers ont acquis des capacités dans le cadre des activités de gestion auxquelles elles ont participé et des formations qu'elles ont reçues. Bien que les réformes du secteur de l'eau confèrent un pouvoir déterminant aux instances communales dans le secteur de l'eau et que la gestion déléguée au profit d'opérateurs privés est préconisée par les bailleurs de fonds pour les AEP, les représentants des usagers sont des acteurs sur lesquels il est nécessaire de s'appuyer pour favoriser une appropriation des dispositifs de gestion.

A cet égard, le processus marocain de décentralisation pourrait mettre en place des mécanismes destinés à sauvegarder l'autonomie de décision au niveau local et d'assurer aussi un partenariat (plutôt qu'une tutelle seulement) entre l'Etat et les autres intervenants – population, structures de développement, ONG, secteur privé, intercommunalité – basé sur des mécanismes de gestion concertée et d'arbitrage



## **Mouvements, luttes et solutions pour l'eau publique**

Les mouvements sociaux contribuent de façon active à la préservation et à l'amélioration du caractère public des services d'eau et d'assainissement dans le monde. À travers la pression publique qu'ils exercent sur les gouvernements et les entreprises publiques pour réformer et améliorer l'accès à l'eau potable, de tels mouvements jouent un rôle fondamental dans la promotion d'une eau durable pour tous.

### **L'eau pour tous, les services publics pour tous**

Le processus d'apprentissage collectif entre les dirigeants d'entreprises publiques, professionnels de l'eau, société civile, syndicats, mouvements sociaux et gouvernements est un outil essentiel pour surmonter plus rapidement les obstacles. Ces dernières années, on a vu émerger un mouvement mondial d'échange d'expériences et de débats entre ces diverses forces progressistes qui présente un large éventail d'alternatives à la privatisation et aux approvisionnements publics inadéquats, soulignant l'importance du rôle de la participation citoyenne et des mouvements de la société civile pour trouver une solution aux problèmes d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines. Il est nécessaire de renforcer la capacité des administrations et des institutions publiques à fournir les services, et suggère des stratégies de changement et d'amélioration.

### ***2.4 La gestion sectorielle***

Une question importante en matière de gestion sectorielle a trait à la création d'un cadre propice à la participation du secteur privé à la fourniture des services d'infrastructure (électricité, TIC, services de transport, eau et assainissement, etc.). Le secteur privé est devenu de plus en plus actif dans le domaine de l'infrastructure au Maroc au cours de la dernière décennie.

Des améliorations notables ont été enregistrées dans les secteurs : des TIC où les sociétés de télécommunications privées sont devenues les principaux fournisseurs de l'eau et l'assainissement où la participation des communautés est en train d'être encouragée.

En matière de développement et de valorisation des ressources en eau dans l'agriculture, le Maroc a permis de disposer d'acquis indéniables. En 2016 on peut dire que le Royaume a atteint ses objectifs avec une augmentation de plus de 50% de la valeur ajoutée agricole, 48% de hausse des revenus des agriculteurs et 34% d'exportations agricoles supplémentaires.

Le secteur agricole est soumis à des aléas climatiques intenses, en effet, sans pluies, la croissance économique se rétracte. 70% des terres cultivées au Maroc sont attribuées aux

céréales, élément indispensable pour la nutrition. Alors que le PIB total du Maroc est totalement dépendant de la croissance agricole, cependant La sécheresse de 2012 a eu un impact négatif sur l'économie avec une perte massive d'emplois et un taux de chômage qui avait augmenté.

Pour cela, le ministère a mis en place plusieurs programmes. Ayant pour objectifs de favoriser l'économie et la valorisation des ressources en eau en agriculture, on cite notamment

- Le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) ayant pour objectifs la reconversion de 550 000 ha à l'irrigation localisée (2008-2020), l'accroissement de la productivité et de la valorisation de l'eau et la gestion durable des ressources en eau;
- Le Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI), ayant pour objectifs la valorisation de 1,2 Milliard de m<sup>3</sup>/an, la rentabilisation des investissements publics de mobilisation des ressources en eau (barrages), l'augmentation de la valeur ajoutée agricole de près de 2,3 Milliards de DH/an, la création de près de 60 000 emplois permanents, l'accroissement des revenus des agriculteurs, l'atténuation de l'exode rural vers les villes....;

A noter que les mesures prises par la stratégie nationale de l'eau permettront de faire des économies de 2.5 Milliards de m<sup>3</sup>/an (à travers des actions sur la demande) et de dégager une ressource en eau additionnelle de 2.5 Milliards de m<sup>3</sup>/an (à travers l'action sur l'offre).

En effet, Les superficies aménagées par les soins de l'Etat sont passées de 137.000 ha en 1967 à plus d'un million d'ha aujourd'hui. Les aménagements hydro-agricoles réalisés ont concerné aussi bien les périmètres de grande hydraulique (685.000 ha) que les périmètres de petite et moyenne hydraulique (334.000 ha) répartis sur l'ensemble du territoire national et qui jouent un rôle déterminant dans la conservation des ressources naturelles, la valorisation des ressources en eau difficilement régularisables et dans la lutte contre la désertification. A ces aménagements réalisés par l'Etat viennent s'ajouter les aménagements réalisés par le privé qui portent sur plus de 400.000 ha.

Cependant, malgré tous ces efforts et réussites, des axes d'amélioration sont encore possibles pour l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation des ressources en eau du Maroc, relatifs notamment à :

- la surexploitation des nappes (1 milliard de m<sup>3</sup>/an en moyenne) ayant engendré des baisses alarmantes de leurs niveaux (cas des nappes de Souss, du Sais, du Haouz...) ;



- l'insuffisance de mobilisation des ressources en eau non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer, déminéralisation des eaux saumâtres, réutilisation des eaux usées épurées, collecte des eaux pluviales, utilisation de l'humidité de l'air...);
- l'insuffisance d'utilisation des eaux de quelques ouvrages hydrauliques (cas des barrages AL Wahda et Hassan II);
- la faiblesse des opérations de recharge artificielle des nappes (notamment celles qui sont surexploitées).

Ainsi, La politique de la construction des grands et petits barrages a eu des effets limités sur l'irrigation. De ce fait, on considère que 13% des terres cultivées sont irriguées grâce aux barrages. La pluie est primordiale pour une production agricole. Les usines de dessalement d'eau de mer pourraient représenter un complément non-négligeable pour le stockage de l'eau au service de l'agriculture. De plus, le réchauffement climatique impose au ministère de l'agriculture de trouver des substituts ou des compléments aux barrages pour maintenir ses objectifs et préserver le rythme de l'économie nationale.

## Conclusion

Nous devons être conscients de l'ampleur du pari du développement durable, en Gardons à l'esprit que l'eau n'est pas seulement une ressource parmi d'autres qui serait à connaître, à maîtriser, à contrôler et à consommer elle est l'élément vital par lequel ou à cause duquel tel peuple s'est retrouvé à tel moment précis de son histoire à tel endroit et dans telle situation ; Mais toute l'importance de l'eau, ne peut être appréciée que si nous l'envisage comme élément du système naturel dont dépend la vie<sup>viii</sup>. Il faut que Le secteur recèle un important potentiel de croissance et de transformation économique, pour que la mise en valeur de ce potentiel s'inscrive dans un cadre de gouvernance solide, en donnant principalement de l'importance aux questions d'environnement et de changements climatiques.

Il est temps de revisiter la gestion de l'eau, dans un cadre législatif rationnel, organisationnel et institutionnel coordonné qui inscrit Le droit de l'eau dans les objectifs du développement durable en tant que patrimoine écologique

Il n'existe pas de modèle « clé en main » unique qui permette à n'importe quel service public de parvenir à fournir une eau potable à tous à un prix abordable, mais les différents exemples— services municipaux, coopératives d'usagers, coopératives de salariés, partenariats entre communauté et entreprise publique, partenariats public-public – offrent tous des informations, des pistes et des enseignements précieux.

## BIBLIOGRAPHIE

### Textes Juridiques

- Loi n° 36-15 sur l'eau
- Loi-cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable
- Loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement promulguée par le Dahir n° 1-03-59 du 10 Rabii I 1424 (12 mai 2003)
- Décret n° 2-97-787 du 6 chaoual 1418 relatif aux normes de qualité des eaux et à l'inventaire du degré de pollution des eaux
- Décret n° 2-05-1533 du 14 moharrem 1427 relatif à l'assainissement autonome



- Décret n° 2-04-553 du 13 hijra 1425 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines
- Décret n°2.19.721 portant création de la commission nationale des changements climatiques et de la biodiversité (bo n° 6880 du 7 mai 2020)
- Décret n°2.19.452 en date du 14 dhou al q'ida (17 juillet 2019) relatif à l'organisation de la commission nationale de développement durable

### **Etudes, Programmes et Rapports officiels :**

- Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA).
- Stratégie de l'Eau et ses objectifs de protection des ressources en eau et du milieu naturel et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement
- Plan National d'Aménagement des Bassins Versants.
- Plan Maroc Vert et son objectif de protection et conservation des ressources naturelles, notamment par l'économie et la valorisation de l'eau agricole, la réduction de la pollution des sols, la promotion des énergies propres en agriculture.
- Stratégie énergétique et ses objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de protection des ressources naturelles,
- Plan Emergence pour l'industrie et ses contributions environnementales comme le déploiement de zones industrielles à « management vert », et comme la promotion de la certification environnementale ISO 14001 auprès des entreprises.
- Plan National de l'Eau (Rapport définitif –2013)
- Plan Rawaj de développement du secteur commercial, qui limite les impacts environnementaux des lieux commerciaux, et optimise l'eau, l'énergie et la gestion des déchets.
- INDH et ses objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie, permettant de limiter la pression sur les ressources naturelles.
- La disponibilité des ressources mondiales et sa portée pour la compétitivité de la suisse - rapport final publié le 9 septembre 2014
- Direction de la recherche et de la planification de l'eau. 2015. Les sources de pollution de l'eau au maroc, 24 p.



- stratégie municipale concertée pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la ville de tahoua - rapport diagnostic concerté ville de tahoua, beria, dans le cadre du programme pdm/ps-eau, février 2008
- pnud, human development report 2011. Sustainability and equity: a better future for all. Palgrave macmillan et pnud, basingstoke, 2011

### Livres - Articles scientifiques

- livre du droit de l'eau au droit à l'eau au maroc et ailleurs de houria tazi sadeq page 29.
- Acte du Congrès de Vienne du 9 juin 1815, Article 108: <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1815vienne2.htm>
- Projets d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (2001. Nations Unies):  
[https://www.genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files//articles\\_sur\\_la\\_responsabilite\\_de\\_letat\\_.pdf](https://www.genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files//articles_sur_la_responsabilite_de_letat_.pdf)
- La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable laurent baechler dans l'europe en formation 2012/3 (n° 365), pages 3 à 21
- krausmann, f., lucht, w. Et haberl, h., 'growth in global materials use, gdp and population during the 20th century'. Ecological economics 68(10): 2696-2705, 2009.
- la sensibilisation aux valeurs liées à l'eau et à la bonne gouvernance - réglementation sociale d'un bien économique dans un esprit de solidarité de **henri smets**  
<https://doi.org/10.4000/vertigo.1966>
- **La crise de l'eau, une crise culturelle** Cas de l'étage bio climatique de l'aride oasis de Biskra (Algérie) par **Abdelaziz Gaouar** : <https://doi.org/10.4000/vertigo.2008>
- **La sensibilisation aux valeurs liées à l'eau et à la bonne gouvernance** Réglementation sociale d'un bien économique dans un esprit de solidarité par **Henri Smets** <https://doi.org/10.4000/vertigo.1966>
- ANDRAS SZOLLOSI-NAGY Secrétaire du Programme hydrologique International (PHI), Directeur de la Division de l'Eau à l'UNESCO- Paris.
- j.bonnin, « l'eau dans l'antiquité, l'hydraulique avant notre ère », édition eyrolles, collection de la direction des études et recherches d'électricité de france, paris, 1984, 450 pages.



- le partenariat public-privé dans le secteur de l'eau au niger : autopsie d'une réforme Mahaman tidjani alou. P 161-177.
- FREUND b., LOOTVOET, b., « où le partenariat public-privé devient l'instrument privilégié du développement économique et local. L'exemple de durban, Afrique du sud », *revue tiers monde*, n° 181, janvier- mars 2005.
- ELHADJ DAGOBI, a., OLIVIER DE SARDAN, j.-p., « la gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au niger », *politique africaine*, n° 80, 2000, pp. 153-168.
- article du 08/12/2017 bmce bank of africa, l'afd et la bei s'associent pour préserver les ressources en eau au maroc
- qu'est-ce qu'un partenariat public-privé réussi ? Dans le cadre d'un numéro spécial du *Journal of Management Studies* intitulé « *public-private collaboration : hybrid organizational design and social value* » (vol. 54, n°6), Quélin b., i. Kivleniece, s. Lazzarini, « *public-private collaboration, hybridity and social value : towards new theoretical perspectives* », *Journal of Management Studies*, 2017, vol. 54, n°6.
- l'eau au maroc laouina abdellah chaire unesco-gn, flsh, université mohammed v, rabat,
- pour un panorama complet des solutions envisageables, voir Seckler (2003) et fao (2008, p. 36-38).
- la bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable de Laurent Baechler dans *l'Europe en formation* 2012/3 (n° 365), pages 3 à 21
- voir fao, *Water at a Glance : The Relationship between Water, Agriculture, Food Security and Poverty*, fao water reports, 2010. Consultable sur : [http://www.fao.org/nr/water/docs/fao\\_recycling\\_society\\_web.pdf](http://www.fao.org/nr/water/docs/fao_recycling_society_web.pdf)
- les enjeux sociaux et économiques liés à l'eau pages: 8 (1841 mots) publié le: 5 novembre 2014 les enjeux économiques et sociaux liés à l'eau
- voir fao, *Coping with Water Scarcity: An Action Framework for Agriculture and Food Security*, fao water reports, 2008, p. 38-41).
- la bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable Laurent Baechler dans *l'Europe en formation* 2012/3 (n° 365), pages 3 à 21
- voir Falkenmark m. Et j. Rockström, "The new blue and green water paradigm: breaking new ground for water resources planning and management", in *Journal of Water Resources Planning and Management*, mai-juin 2006, p. 129-132



- publication quelles agricultures irriguées demain ? - pour des projets d'irrigation durable.pdf . De sami bouarfa ; date de publication: 2020-feb-13 sur : <https://www.suspiriamovie.co.uk/cupymecheck1974/fuhphgws-402958/>
  - voir sachs et al. (2004, p. 26-27).
  - article : plan maroc vert : quel bilan ?publié le 25 décembre 2017 sur : [discoverymorocco.net/plan-maroc-vert-bilan/](http://discoverymorocco.net/plan-maroc-vert-bilan/)
  - l'accès à l'eau potable : principales réalisations et perspectives par khadija skalli 24 avril 2019 <https://maroc-diplomatique.net/laces-a-leau-potable-principales-realizations-et-perspectives/>
  - conférence de l'ocde sur la consommation de l'eau et la gestion durable des ressources en eau, voir aussi : [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/environment/la-consommation-de-l-eau-et-la-gestion-durable-des-ressources-en-eau\\_9789264262751-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/environment/la-consommation-de-l-eau-et-la-gestion-durable-des-ressources-en-eau_9789264262751-fr)
  - seminaire de promotion du semide et sur l'utilisation dessystemes d'information géographique pour la gestion etla protection des ressoueces en eaurabat du 27 au 28 avril 2005- gestion de l'eau d'irrigation au maroc - m'hamed belghitiingénieur du génie rural -chef de service des etudes généralesadministration du génie rural
  - la gouvernance par la gestion intégrée des ressources en eau au maroc : levier fondamental de développement durable/ conseil économique, social et environnemental n 15 / 2014
  - ayres, r.u., 'sustainability economics: where do we stand?' ecological economics 67(2): 281-310, 2008.
-